

## Procès-verbal de la 10<sup>e</sup> assemblée publique

## de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)

#### tenue le mercredi 21 novembre 2018 à 19 heures

#### au Centre de service de la STTR

PersonnesM. Luc Tremblayprésidentprésentes :M. Claude Ferronadministrateur

M. François Dubois administrateur et représentant des usagers du transport

adapté

Mme Maryse Bellemare administratrice M. François Bélisle vice-président

M. Antoine Poulin administrateur et représentant des usagers du transport

urbain

Personne

**absente** Mme Valérie Renaud-Martin administratrice

Personnes M. Guy de Montigny directeur général et secrétaire corporatif ressources: M. Daniel Girard directeur du service de transport urbain

1. Mot de bienvenue du président

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue à la personne présente et ouvre cette

10<sup>e</sup> assemblée publique.

\_\_\_\_\_

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(80-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron

APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 10 « Affaires diverses », le sujet suivant :

a) Règles de gestion des employés cadres 2017-2024

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 24 octobre 2018

(81-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois

APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 24 octobre 2018 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 24 octobre 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

### 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 novembre 2018

(82-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron

APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 novembre 2018 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 novembre 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_

### 5. Comptes à payer

(83-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Antoine Poulin

APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 26461 à 26618 et les paiements directs 219 à 236 le tout couvrant la période du 3 au 31 octobre 2018, pour une somme totale de 401 236.59 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE -----

#### 6. Tarification 2019

M. Guy de Montigny, directeur général et secrétaire corporatif, fait la présentation de la grille tarifaire qui sera en vigueur le 1<sup>e</sup> janvier 2019.

\_\_\_\_\_

# 7. Modification de la politique sur la consommation, la possession et le commerce d'alcool, de drogues et de médicaments

(84-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Belisle APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

#### ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit adoptée, la politique sur la consommation, la possession et le commerce d'alcool, de drogues et de médicaments modifiée ;

QUE messieurs Luc Tremblay et Guy de Montigny, respectivement président et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la STTR.

ADOPTÉE

- 8. Adoption du règlement 135-B (2018) qui modifie le règlement concernant les normes de sécurité et de comportement dans le matériel roulant et les immeubles
- (85-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois APPUYÉ DE : M. Antoine Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement 135-B (2018), qui modifie le règlement 135-A (2015) concernant les normes de sécurité et le comportement dans le matériel roulant et les immeubles de la STTR, soit adopté.

ADOPTÉE

- 9. Addenda à l'entente du programme de passe universelle au Cégep
- (86-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Antoine Poulin APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE messieurs Luc Tremblay et Guy de Montigny, respectivement président et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la STTR, l'addenda à l'entente du programme de passe universelle au Cégep.

ADOPTÉE

- 10. Affaires diverses
  - a) Règle de gestion des employés cadres
- (87-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
  APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

STTR, soient autorisés à signer, pour et au no cadres 2017-2024.	om de la STTR, les règles de gestion des employés
	ADOPTÉE 
Période de questions	
M. Alexandre Lesmerise mentionne qu'il est	satisfait de la tarification proposée pour 2019.
Il souhaite que des panneaux numériques so communication pour supporter le nouveau ré	pient installés et il espère que la STTR fera un plan de seau.
Date de la prochaine assemblée	
La prochaine assemblée aura lieu le mercred	i 19 décembre 2018 à 19 h.
Levée de l'assemblée	<del></del>
IL EST PROPOSÉ PAR : APPUYÉ DE :	M. François Belisle M. Antoine Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :	
QUE la présente assemblée soit levée à 19h1	0.
	ADOPTÉE 

M. Luc Tremblay Président

11.

**12.** 

**13.** 

M. Guy de Montigny, Secrétaire corporatif